

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2015

1/3 – AVANCES DE TRESORERIE A LA MISSION LOCALE METROPOLE EST

Suite aux difficultés ponctuelles de trésorerie de la Mission Locale Métropole Est, la commune de Mons en Barœul a, depuis 2011 et parallèlement à des dispositions du même ordre prises par la commune de Villeneuve d'Ascq, mis en place un mécanisme d'avance de trésorerie pour cette structure.

Il est proposé de reconduire ce dispositif et donc de proposer aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser pour la Mission Locale Métropole Est une avance de trésorerie de 45 000 € pour l'année 2015, sans intérêt et remboursable à la fin de chaque exercice,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants,

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2015 à l'article fonctionnel 90025, compte nature 2764.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.